

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 janvier 2023 à 20h00**

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Fabien GARNIER, FORISSIER Laëtitia, Bernard CUTILLAS, CHOLLET Yann, Céline BOUILLET, GROZEILLER Bernard, Patrick VANET, Paul MIRANDON

Excusés : Raphael COTTIER, Sylvain BERTHEAS,

Quorum : 8 - Secrétaire élue pour la session : Gisèle BONNAY

Ordre du jour

- ✚ Futur restaurant : présentation d'un 2^e candidat
- ✚ Assainissement : complément de travaux Chez Chavas
- ✚ Proposition d'achat de l'unité D, parcelle ZK25
- ✚ Meuble centre de loisirs : présentation de devis
- ✚ AFUa : renouvellement de mise à disposition du secrétariat
- ✚ Comptabilité : ouverture crédit investissement

FUTUR RESTAURANT

Béatrice RICHARD accueille et présente M et Mmes VIAL à l'assemblée. Ils sont venus proposer un projet pour le futur restaurant :

Ils sont une entreprise familiale, co-gérants, qui travaillent déjà dans la restauration depuis plusieurs années, notamment en proposant le portage de repas et un service traiteur sur tout le territoire de la communauté de Communes. Concernant le projet de Chuyer, le restaurant aurait une capacité de 34 places assises et 8 sur tables hautes. Ils continueraient l'activité « portage de repas » et « traiteur », et envisage sur la Commune, un dépôt de pain, une petite épicerie. Ils précisent qu'ils souhaitent organiser périodiquement des soirées à thème au restaurant. L'équipe présente son projet d'aménagement de salle, horaires, organisation interne ainsi que leur prévisionnel financier.

D'autres parts, le porteur de projet étant titulaire de la formation relative au débit de boisson, une licence IV pourra être délivrée, sans frais, à la Commune par la Préfecture.

Le Conseil Municipal remercie les prestataires et comparent les propositions des deux porteurs de projets.

Le Conseil retient la 2^e équipe de prestataire, l'entreprise CUISTOT VIAL, à l'unanimité.

Une proposition de bail sera présentée lors de la prochaine séance.

ASSAINISSEMENT

L'extension de réseau d'assainissement sur le secteur Chez Chavas est achevée. Philippe BAUP informe que des travaux supplémentaires, dus à la nature du terrain, ont été effectués et présente le coût supplémentaire engendré : le Conseil accepte.

PROPOSITION D'ACHAT Unité ZD, parcelle ZK25

L'organisme SEFI a transmis une proposition d'aménagement composée de 5 lots à bâtir sur la parcelle ZK25 (unité ZD), rue de Baronnette et soumet au Conseil une offre pour l'acquisition de ce terrain. Après étude, le Conseil refuse car estime qu'il n'est pas envisageable de vendre à un coût moindre que les terrains précédents et décide de transmettre à SEFI une contreproposition au même tarif que les autres.

Meuble centre de loisirs :

La SPL avait demandé d'aménager un meuble pour le rangement du matériel qui est stocké pour le centre de loisirs. Yann CHOLET a établi un projet avec des élèves d'un lycée technologique et présente des devis. Le Conseil donne son accord pour la création et l'installation d'un meuble, sans porte,

Renouvellement mise à disposition secrétaire à l'AFUa :

Béatrice RICHARD rappelle que la secrétaire de mairie a été mise à disposition de l'AFUa des deux tilleuls pour la saisie de la comptabilité, et les liens de la structure avec les services des Finances Publiques et le cabinet d'études mandaté par l'AFUa. Cette convention étant arrivée à échéance, Madame le Maire propose de la renouveler pour une période d'un an renouvelable. Le Conseil donne son accord.

Ouverture de crédit

Madame le Maire rappelle que les factures d'investissement ne peuvent être mandatées avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Conseil entérine cette décision par délibération.

Questions diverses

SIEL

Yann CHOLET et Patrick VANET, délégués au SIEL, proposent au Conseil de faire remonter au SIEL différents éléments afin d'améliorer les échanges et les résolutions des incidents avec THD42 (exploitant de la fibre optique). Ainsi, il est dommageable que le point sur le déploiement de la fibre soit traité partiellement en fin de réunion, faute de temps.

Il serait souhaitable que la procédure de demande de raccordement par les particuliers soit clarifiée et que des délais et suivis de travaux soient fixés, respectés et contrôlé par des indicateurs. Dans les communications d'incidents, il conviendrait aussi d'être plus explicite afin de pouvoir suivre correctement les résolutions. Enfin, un troisième point noir reste la sécurisation des points de mutualisation en mettant en place des dispositifs permettant de réserver l'accès aux personnes habilitées et de contrôler leur intervention.

Yann CHOLET et Patrick VANET proposent d'envoyer un courrier à la Présidente du SIEL pour présenter ces réflexions. Le Conseil approuve.

Demande de dérogation scolaire

Une famille demande une dérogation pour scolariser leur enfant dans une autre école. Le Conseil rappelle qu'aucune dérogation n'est accordée.

Démission d'un adjoint

Philippe BAUP informe qu'il quittera ses fonctions d'élus au 1^{er} février. Après 15 ans de service au sein de la Commune, il souhaite bénéficier d'une retraite bien méritée auprès de sa famille. En effet, ses fonctions, le travail et l'énergie qu'il a donnés à la Commune ne sont pas quantifiables. Béatrice RICHARD le remercie et le félicite pour tout ce qu'il effectue, particulièrement les dossiers de voirie et d'assainissement sans lesquels la nouvelle station et l'extension du Bourg n'auraient pu être concrétisés.

La séance est levée à 22h30 La prochaine séance est fixée au 21 février 2023 à 20h00.

Béatrice RICHARD,



Maire de CHUYER